



Genève, le 19 août 2020

Le Conseil d'Etat

4089-2020

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Présidente de la Confédération
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : ordonnance concernant la mise sur le marché de bois et de produits dérivés du bois (ordonnance sur le commerce du bois, OCBo – RS 814.01) - procédure de consultation

Madame la Présidente de la Confédération,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la consultation visée en titre, pour laquelle nous vous remercions.

Notre Conseil apporte son soutien à cette nouvelle ordonnance qui permettra de lutter contre la déforestation et le commerce des arbres abattus illégalement. Ces nouvelles dispositions viennent compléter les démarches proactives mises en place dans le cadre de la certification des forêts et pour lesquelles notre canton a fait office de pionnier depuis une vingtaine d'années.

La coordination avec les dispositions européennes, ainsi qu'une bonne répartition des charges entre l'OFEV et les cantons permettront d'assurer un fonctionnement adéquat de ce nouvel outil de régulation, sans surcharge inutile.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération la présente prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière

Michèle Rigetti

Le président :

Antonio Hodgers